## BOUQUINETTE

Centre d'Animation Saint-Jean 69100 Villeurbanne 04.78.79.26.16

## Autorisation parentale d'emprunter

N° carte d'adhérent :			
Je soussigné(e)	□Père	□Mère	□Tuteur
Nom :			
Prénom :Adresse :			
Téléphone :			
Portable :			
Mail :			
Autorise mon(mes) bibliothèque BOU(	• •	nprunter des do	cuments à la
Nom:	Prénom :		date de naissance :
Je déclare avoir pi	ris connaissanc	e du règlement	de Bouquinette et
l'accepter.	Date et signature :		

## Bouquinette

Centre d'Animation Saint-Jean 69100 Villeurbanne 04.78.79.26.16

## Règlement de la bibliothèque et du prêt de livres

Chaque lecteur, avant son inscription, devra prendre connaissance du présent règlement et s'engager à l'accepter intégralement.

- 1) Lire des livres à Bouquinette est possible :
  - Le mardi soir de 17h à 18h
  - Le mercredi après-midi de 15h à 17h :

Accueil tout public, les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

- 2) Pour emprunter des documents à Bouquinette, l'adhésion au Centre d'Animation est obligatoire, la carte est de 7 euros.
- 3) Le prêt est gratuit.
- **4)** Chaque enfant inscrit « *aux ateliers de Bouquinette* » peut emprunter des documents à Bouquinette.
- 5) Il est possible d'emprunter 3 documents (livres, CD musique, revue) par enfant pendant 15 jours.
- **6)** Le prêt peut être renouvelé le cas échéant par l'animatrice, si le document n'est pas demandé par un autre lecteur.
- 7) En cas de **retard**, l'animatrice pourra suspendre momentanément le prêt du lecteur négligent.
- 8) En cas de perte ou de **détérioration** d'un document, une somme forfaitaire de 5 euros vous sera facturée.
- 9) En cas de non paiement de cette somme, le prêt de livres sera suspendu pour la famille.